

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2024

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames CHAUVIN – DAVID (arrive à 19h39 avant vote délibération n°24.58) – METENS

Messieurs ANDRIAMANDIMBY – DUFFE – FIERDEHAICHE – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

Mme BIRLOUET a donné pouvoir à M. DUFFE

Mme CANOVAS a donné pouvoir à M. GAUTHIER (lui-même absent)

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme PELLETIER a donné pouvoir à M. FIERDEHAICHE

Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

EXCUSEE :

Mme HUET

ABSENTS :

Mme ANDRIAMANDIMBY

M. GAUTHIER

Mme LE PALLEC

Mme RICHOUX

SECRÉTAIRE : M. FIERDEHAICHE

FD/PC/SC 24-55

**MODIFICATION N °1 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BROMEDOU
: DEFINITION DES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
D'ETUDE D'IMPACT DE LA ZAC**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-7 et suivants ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19 et R.123-46-1 ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/03/2011, modifié selon une procédure simplifiée le 19/12/2011 et 06/05/2013, modifié le 15/12/2014 et le 06/07/2017 et modifié selon une procédure simplifiée le 05/07/2018 ;

VU la délibération n° 2017-17 du 20 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a engagé les études préalables au projet de création de la ZAC sur le secteur Nord de Bromedou, a défini les modalités de la concertation préalable à la création de cette ZAC et en défini le périmètre d'étude ;

VU la délibération n°2019-131 du 1er juillet 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté dite « de Bromedou-Nord » ;

VU l'information n° 2019-007474 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne en date du 21 octobre 2019 relative à l'absence d'observation sur le dossier d'étude d'impact portant sur la ZAC de Bromedou-Nord ;

VU la délibération n° 2019-184 du 16 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a défini les modalités d'organisation de la participation du public par voie électronique dans le cadre de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact de la ZAC de Bromedou-Nord ;

VU la délibération n°2020-85 du 12 février 2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé :

La synthèse de la participation du public sur l'évaluation environnementale ;

- Le dossier de création de ZAC ainsi que son périmètre ;
- La création de la ZAC de Bromedou Nord ;
- Le programme prévisionnel global des constructions ;
- Le lancement de la consultation d'aménageurs pour la réalisation de la ZAC Bromedou : partie Nord.

VU la délibération n° 23-101 du 11 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a défini les modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC de Bromedou Nord,

VU la délibération n° 23-101 du 11 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a défini les modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC de Bromedou Nord,

VU la délibération n°24-54 du 8 juillet 2024 par laquelle le Conseil municipal a dressé et approuvé le bilan de la concertation préalable à la modification n° 1 du dossier de création de la ZAC de Bromedou Nord,

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme et cadre de vie » du 20 juin 2024 ;

CONSIDERANT les dispositions prévues par l'article 123-19 du Code de l'Environnement pour la participation du public par voie électronique ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** l'ouverture de la participation du public par voie électronique dans le cadre de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et du projet de modification n°1 du dossier de création de la ZAC de Bromedou-Nord, selon les modalités exposées dans la présente délibération ;
- **VALIDE** la publication et l'affichage de tout avis permettant d'informer le public sur les modalités d'organisation de cette participation par voie électronique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

